



## COMPTE-RENDU DU CSAL DU 23 JANVIER 2023

Ce Comité Social d'Administration Local concernant « l'exercice emplois 2023 » devait se tenir le mardi 10 janvier 2023. Ce comité a été boycotté par l'ensemble des OS et reporté en seconde convocation le lundi 23 janvier 2023.

### Participants :

#### pour l'administration :

M. Hervé BRABANT - Directeur AGFIP président du CSAL  
M. Ollivier CORNEC - AGFIP  
M. Emmanuel BAZIN - Directeur du Pôle Ressources Humaines & Moyens  
M. Guillaume WERNERT - Directeur du Pôle Gestion Publique  
M. Simon LEPETIT - Inspecteur Principal Stratégie & contrôle de gestion  
Mme Aurélie LECAMPION-COUELLARD - Inspectrice à la formation professionnelle

#### pour les OS, suivant le résultat des élections de décembre 2022:

Mme Christine GILL, et M. David CARON - titulaires SOLIDAIRES  
M. Philippe LARBANOIS - titulaire Alliance CFDT-CFTC  
M. Gilles LUCAS - titulaire CGT  
M. Thierry FALAISE - titulaire UNSA  
Mme Lesly COUPPE de K MARTIN - titulaire FO

Excusées : Mmes Brigitte MONDEJAR et Nathalie LEES

Soit 6 membres titulaires élus.

### Suppléants et experts :

Mme Françoise BÉROT - syndicat UNSA  
M. Corentin PRÉVOST - syndicat CGT

### **Déclarations liminaires :**

Déclaration liminaire lue par SOLIDAIRES qui rappelle que c'est le vote de la loi de Finances qui permet les suppressions d'emplois au sein de notre administration. Le projet de cette loi autorisait une suppression d'emplois au nombre 1 359 ( dont 959 agents de catégorie C). La loi de Finances a finalement ramené ce nombre à 684 emplois (ce qui est encore trop). Ce syndicat SOLIDAIRES (comme nous d'ailleurs) écoutera attentivement les explications données mais votera contre concernant ce sujet de l'exercice emplois. Notre déclaration va également dans ce sens en constatant le lourd tribut de suppressions de postes pour les agents de catégorie C pour les services des SIP que nous évoquerons plus loin dans ce compte rendu.

Le Président répond qu'il lui a été remis par le DG une feuille de route appelée « contrat d'objectifs et de moyens » qui lui permet le redéploiement des agents dans les différents services et notamment ceux ayant des besoins supplémentaires comme les services de PCE et contrôle fiscal (pour récupérer l'argent distribué auprès des entreprises, des commerçants lors de la crise sanitaire, par le fonds de solidarité).

Il rappelle que le nombre de suppressions d'emplois est 2 fois moins important en 2023 qu'en 2022 (1 355) et près de 3 fois moins qu'en 2021 (1 800).

Le travail effectué dans les services par les différents agents doit évoluer vers des missions « à forte valeur ajoutée » et les tâches basiques doivent devenir une minorité...

Il constate avec un certain désappointement que des services de la DDFIP et plus particulièrement le SPF exercent leurs missions avec des applications souvent dépassées et du matériel informatique hors d'âge (imprimantes matricielles, étiquettes auto-collantes) ce qui ne devrait plus être le cas pour une administration comme la nôtre qui se veut innovante et performante....

Le recrutement de 300 emplois d'ingénieur en informatique doit amener la DGFIP à utiliser de nouveaux logiciels performants, et ainsi éviter l'externalisation à des sociétés souvent très coûteuses.

L'humain est la première force de notre administration et doit le rester ( malgré 50 000 emplois supprimés en 20 ans)...

Le nombre de suppressions d'emplois pour le département devait être initialement de 14 emplois. Après négociation avec la délégation inter-régionale ce chiffre a été ramené à 13 emplois.

Le service de la publicité foncière est le plus en difficulté. Le NRP qui a créé un seul service départemental a montré la difficulté de fusionner 3 services (AVRANCHES, CHERBOURG, SAINT-LÔ) en un seul à COUTANCES dans ce service déjà existant. La dégradation de la situation qui impacte les services des SIP et SIE avec un nombre de jours de publication auprès des particuliers, professionnels et institutionnels (notaires) tend à se stabiliser, voire se réduire avec la mise à disposition de la brigade nationale, de l'équipe EDR spécialisée et le travail effectué par les collègues qui, maintenant formés, sont en capacité de faire l'intégralité des tâches et permettre la réduction de ce délai de publication.

Le recrutement de contractuels s'inscrit dans une démarche voulue par notre Direction Générale afin de permettre à des personnes qui ne s'inscrivent pas aux concours, de pouvoir dans un premier temps découvrir nos métiers pour ensuite passer les concours et être recrutés s'ils sont admis. Les contractuels C disposent d'un contrat de 3 ans renouvelable 1 fois. Pour les contractuels B c'est une seule année non renouvelable. Ces personnels donnent entière satisfaction pour leur chef de service et ont été reconnaissants auprès de notre Directeur pour leur recrutement...

## **Ordre du jour :**

### **1) Exercice emploi 2023 - pour avis :**

Petit rappel, le nombre reste important malgré une diminution pour l'année 2023 par rapport aux deux années précédentes (voir déclaration liminaire) au niveau national.

Pour le département de la MANCHE, c'est au final 13 emplois prévus dans la loi de Finances qui sont supprimés en 2023 qui se décompose de la manière suivante :

- 2 emplois d'IDIV HC (Pôle GF)
- 1 emploi d'IDIV (Pôle GF)
- 1 emploi B
- 10 emplois C (dont 1 agent technique)

soit 14 suppressions, compensées par la création d'un emploi d'IP (Direction).

Plus spécifiquement, la suppression des 10 emplois de catégorie C s'explique par la diminution des missions au sein des services des SIP (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la redevance audio-visuelle).

- Le SIP d'AVRANCHES du fait de la fusion avec MORTAIN et GRANVILLE et de la forte concentration de résidences secondaires nécessitant le maintien des emplois ne subit que la perte de 2 emplois de catégorie C.
- Le SIP de CHERBOURG subit la perte de 4 emplois (1B et 3 C).
- Le SIP de SAINT-LÔ subit la perte de 4 emplois de catégorie C.

Le président rappelle que les agents ne sont pas propriétaires de leurs tâches et de leurs missions, mais sont au service de l'utilisateur. Les suppressions d'emploi doivent s'effectuer auprès des services dont les missions diminuent ou cessent.

Des tableaux mentionnant les effectifs nous sont ensuite présentés pour les 3 derniers sites du nord du département pour les 3 trésoreries (BEAUMONT HAGUE, QUETTEHOU et LES PIEUX) qui seront supprimées au 1<sup>er</sup> septembre 2023. Tous les emplois sont transférés vers les services de gestion comptable nouvellement créés à CHERBOURG et VALOGNES.

La diminution des structures de plus de 30 % dans le département depuis le NRP contraint la Direction à revoir la doctrine spécifique à l'équipe de remplacement départementale. Tout d'abord, il est rappelé que plus de 80 % des agents de cette EDR sont issus de la filière gestion publique. L'impact des restructurations touchant majoritairement des trésoreries pour former des SGC service de gestion comptable, ce service de renfort n'a plus sa nécessité primaire qui était le remplacement dans les petits sites très nécessaires.

L'année 2024 verra sans doute, une profonde réorganisation de cette équipe EDR composée d'une bonne dizaine de collègues, l'avenir nous le dira.

La Direction a décidé le redéploiement des 2 emplois de catégorie A et donc la suppression de la structure EDR pour la catégorie A ainsi qu'un emploi pour la catégorie B. Ces emplois sont en dehors du sujet des suppressions d'emplois, mais doivent être expliqués dans les tableaux aux OS de ce comité social d'administration.

Ces emplois redéployés assurent aux collègues la **priorité** pour l'emploi qu'ils souhaitent rejoindre. Il leur faudra en formuler la demande au mois de mai 2023 lors des demandes pour le mouvement local.

L'arrivée de 5 inspecteurs stagiaires dans le département, n'impactera pas la priorité réservée à ces 2 collègues de catégorie A pour rejoindre le poste de leur choix.

**Ces 5 inspecteurs stagiaires seront considérés à la disposition du Directeur pour leur première affectation en septembre 2023.**

La Direction devra répondre à l'ensemble des interrogations des 3 agents victimes de ce changement dans la structure EDR (redéploiement suppression, priorité géographique et diminution des indemnités liée à cette activité).

A l'issue du débat du comité, le président demande aux membres ayant voix délibératives de voter.

Sans surprise, les 6 membres votants se prononcent unanimement contre les suppressions d'emploi énoncées pour l'année 2023.

#### **5) Questions diverses :**

Le collègue du syndicat UNSA informe le président de la morosité régnant dans le service SPF de COUTANCES. Il reconnaît les efforts de tous mais ne voit pas une forte baisse de nombre de jours de retard, malgré la mise à disposition de tout un arsenal devant y remédier.

Le Président répond que tout un tas de phénomènes conjoncturels (taux d'intérêt, difficulté d'approvisionnement, plan d'urbanisme moins nombreux) vont permettre une diminution de ce retard et un retour à des objectifs raisonnables.

Les OS demandent un tableau retraçant le nombre d'agents toute catégorie confondues (A B C) en situation contractuelle, pacte, apprenti et en situation de recrutement handicap.

Une OS fait remarquer que des sites ont ouvert au public le jour de grève du 19 janvier 2023. Qu'en est-il de la sécurité des agents d'accueil et d'un personnel peu important dans le site ? Le président répond que l'administration est au service de l'utilisateur et dès que l'ouverture du site est possible par un nombre d'agents même faible dans le site, il doit être ouvert au public.

Les OS demandent que leur soit communiqué au 31 décembre 2022, le nombre de personnes ayant demandé une rupture conventionnelle du contrat de travail ou une indemnité de départ volontaire.

Le paiement en numéraire sera supprimé dans les sites à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il devrait subsister le paiement par carte bancaire et le maintien des bornes de paiement électronique. La question qui reste en suspens est le paiement des secours auprès des personnes en grande détresse et difficultés. Ces chèques sont émis par le conseil départemental.

Pour le numéraire, les régisseurs devront verser auprès de la caisse du bureau de poste, les usagers devront se rendre pour leurs formalités auprès des buralistes agréés par notre Direction Générale.

Une OS demande qu'il nous soit communiqué le bilan des paiements effectués auprès de ces buralistes.

La séance est levée à 17h00.

**Les élus de l'alliance CFDT-CFTC en CSAL :**

**Nathalie LEES et Philippe LARBANOIS**

**Valérie TEXIER et Nicolas POULIQUEN**